

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

## Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection				
Garderie Mélie 2020 Inc	2020037				Le 28 juin 2023			
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone			
Garderie Mélie 2020 Inc.					(506) 783-7	7793		
Adresse								
2009 322 Route Robertville NB E8K 2S4								
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste					
Janel Aubut			Inspecteur/Inspectrice					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ			limite pour	Date d'attestation de la conformité		
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.			11(b)		l. 2024			
Commentaires : Sur 6 éducatrices, 2 ont leur formation d'Éducation à la petite enfance et 2 ont la formation de 90h. 1 éducatrice termine son 90h en juillet 2023 et débutera sa formation d'EPE en septembre 2023. L'autre éducatrice est inscrite au 90h et débutera en janvier 2024.								
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.			11(c)(ii) 31 jai		nv. 2024			
Commentaires : 2 des 6 éducatrices préscolaires ont leur formation d'EPE. Lorsqu'une employée terminera sa formation d'EPE en janvier 2024, la garderie rencontrera les exigences.								
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.		12(2) 12 juil. 2023						
Commentaires : 4 employés ont leur vérification du casier judic vérification du secteur vulnérable devra être fa	•		•			r vulnérable. La		
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les des documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personne lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son cas judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un trauprès de personnes vulnérables, selon le cas.	el, ier avail				I. 2023			
Commentaires : La copie de la vérification du casier judiciaire e mais devra être imprimée et ajoutée au dossie								

l'imprimante.

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement		Date d'attestation de la conformité			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	03 juil. 2023				
Commentaires : Un employé a suivi sa formation de RCR et premiers soins le 24 et 25 juin 2023. Une copie de l'attestation						
de réussite devra être ajoutée au dossier de l'employé dès sa réception.						

## Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de renouvellement.
- Discussions avec les exploitantes concernant les rapports d'incidents quotidiens et la préparation avant d'aller à l'extérieur pour s'assurer que l'éducatrice n'ait pas à entrer à l'intérieur.

## Observations:

- Les enfants ont mangé leur collation, sont allés dehors, ont mangé leur repas et ont fait la sieste au besoin.
- Les après-classe ont fait des jeux libres.

original signé par Janel Aubut		Le 28 juin 2023
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Angèle Kenny		Le 28 juin 2023
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	•